

Procédure file

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Décision	2005/0803(CNS)	Procédure terminée
Europol: adaptation des traitements de base, allocations et indemnités du personnel à partir de juillet 2004. Initiative Luxembourg		
Sujet 7.30.05.01 Europol, CEPOL		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	PSE MORAES Claude	21/02/2005
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Justice et affaires intérieures(JAI)	2683	12/10/2005
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Justice et consommateurs	FRATTINI Franco	

Evénements clés			
08/02/2005	Publication de la proposition législative	05429/2005	Résumé
22/02/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/04/2005	Vote en commission		Résumé
10/05/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0139/2005	
26/05/2005	Résultat du vote au parlement		
26/05/2005	Décision du Parlement		
07/07/2005	Décision du Parlement	T6-0290/2005	Résumé
12/10/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
12/10/2005	Fin de la procédure au Parlement		

19/10/2005

Publication de l'acte final au Journal officiel

Informations techniques

Référence de procédure	2005/0803(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 038
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	LIBE/6/26559

Portail de documentation

Document de base législatif	05429/2005 JO C 051 01.03.2005, p. 0015-0016	08/02/2005	CSL	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0139/2005	10/05/2005	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T6-0290/2005 JO C 157 06.07.2006, p. 0405-0450 E	07/07/2005	EP	Résumé

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex
-----------------------	-------------------------

Acte final

Décision 2005/1019 JO C 259 19.10.2005, p. 0001 Résumé

Europol: adaptation des traitements de base, allocations et indemnités du personnel à partir de juillet 2004. Initiative Luxembourg

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil, Initiative Gd-Duché du Luxembourg.

CONTENU : le projet de décision, envisagé à l'initiative du Luxembourg, entend adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution.

Lors dudit examen, le Conseil d'administration a pris en considération les modifications du coût de la vie intervenues aux Pays-Bas, ainsi que de l'évolution des traitements dans la fonction publique des États membres. Au vu de ce réexamen, il est donc proposé d'augmenter de 0,2% le niveau des rémunérations du personnel d'EUROPOL pour la période comprise entre le 01.07.2003 et le 01.07.2004. Un tableau reprend avec précision le montant de toutes les rémunérations de base du personnel d'EUROPOL à tous les échelons et grades de la fonction publique européenne.

La décision devrait être adoptée à l'unanimité.

Europol: adaptation des traitements de base, allocations et indemnités du personnel à partir de juillet 2004. Initiative Luxembourg

La commission a adopté le rapport de M. Claude MORAES (PSE, UK) qui rejette l'initiative au titre de la procédure de consultation. Bien qu'elle soit favorable au développement d'Europol en tant qu'instrument de la politique communautaire visant à lutter contre le crime organisé, la commission affirme que l'action d'Europol souffre actuellement d'un manque de contrôle démocratique tant au plan national

qu'international. Elle se réjouit de la pleine intégration d'Europol dans le système de l'UE lorsque le traité constitutionnel sera entré en vigueur. Entre-temps, le manque d'informations dont dispose le Parlement ne lui permet pas de déterminer «si la décision proposée est pertinente et adéquate». Par conséquent, la commission rejette l'initiative.

Europol: adaptation des traitements de base, allocations et indemnités du personnel à partir de juillet 2004. Initiative Luxembourg

En adoptant le rapport de M. Claude MORAES (PSE, UK), le Parlement se rallie pleinement à la position de sa commission au fond et rejette l'initiative luxembourgeoise. Le Parlement considère en effet qu'il n'a été ni consulté ni informé sur aucune des mesures opérationnelles et organisationnelles concernant EUROPOL. De même, il n'a pas été consulté sur les activités actuelles et les programmes à venir visant à répondre aux besoins de l'Union et des États membres.

Devant ce déficit démocratique évident, le Parlement considère qu'il n'est pas en mesure de déterminer si la proposition est pertinente ou non et rejette l'initiative.

Europol: adaptation des traitements de base, allocations et indemnités du personnel à partir de juillet 2004. Initiative Luxembourg

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2005/C 259/01 du Conseil adaptant les traitements de base ainsi que les allocations et indemnités du personnel d'EUROPOL.

CONTENU : la décision, proposée à l'initiative du Luxembourg, entend adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution.

Lors dudit examen, le Conseil d'administration a pris en considération les modifications du coût de la vie intervenues aux Pays-Bas, ainsi que de l'évolution des traitements dans la fonction publique des États membres.

Au vu de ce réexamen, il est décidé d'augmenter de 0,2% le niveau des rémunérations du personnel d'EUROPOL pour la période comprise entre le 01.07.2003 et le 01.07.2004.

Un tableau reprend avec précision le montant de toutes les rémunérations de base du personnel d'EUROPOL à tous les échelons et grades de la fonction publique européenne.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 13.10.2005.